

Projet de construction d'un grand parking sur 3 niveaux sur le site de la Citadelle

Questions, remarques et suggestions du Comité de Quartier de Ste-Walburge

1. Introduction

Le jeudi 29 juin, le CHR a organisé une réunion publique destinée à présenter un avant-projet de construction d'un nouveau grand parking sur le site de la Citadelle.

Sur la base de cette présentation, on peut établir que le projet du CHR prévoit :

- La construction d'un grand parking en ouvrage de 1.000 emplacements sur 3 niveaux ;
- Les aménagements (très accessoires) d'une (petite) zone de stationnement pour vélos à proximité de l'entrée de l'hôpital et d'une petite zone verte située entre ce nouveau méga parking et l'hôpital.

Cette étude financée par le CHR, s'est déroulée tout au long de l'année 2016 et fut réalisée par le bureau « *Pissart SA* ».

Vu l'ampleur du parking, ce projet est soumis à une étude des incidences environnementales. Sur quelle base le CHR a établi que le « *besoin en stationnement est de 2.660 emplacements* » ?

Premier problème : l'auteur de cette étude des incidences, n'est autre que le bureau « Pissart SA », c'est-à-dire le même que celui qui a réalisé le master plan pour le compte du CHR.

Il paraît ici exister un grave conflit d'intérêt dans le chef de l'auteur de l'étude des incidences.

2. Prérequis : lutter contre deux fausses idées répandues

2.1. Non, l'accès au site-même du CHR en voiture n'est absolument pas indispensable pour la majorité des déplacements

Pour les patients et visiteurs ?

Oui, il y a bien des cas où il est indispensable de se rendre en voiture à l'hôpital : lorsqu'on se rend aux urgences, lorsqu'on est accompagné d'une personne à mobilité réduite.

Il paraît clair que, pour les personnes mobiles, ces déplacements sont largement minoritaires par rapport à toutes les consultations prises sur rendez-vous en journée, aux visites de

proches hospitalisés... Là, il n'est absolument pas indispensable de se rendre sur le site-même du CHR en voiture.

Pour le personnel ?

Oui, il y a bien des médecins qui sont rappelés en urgences, pour réaliser une opération par exemple, et qui doivent arriver sur le site rapidement en voiture. Cependant, quelle est la proportion de ces déplacements par rapport à tout le personnel qui a un horaire déterminé préalablement qui leur permet de programmer leur venue ? C'est aussi largement minoritaire.

D'où une des premières questions à se poser (mais restée sans réponse à ce jour) est : quel est le pourcentage des personnes qui se rendent à l'hôpital qui doivent absolument accéder en voiture jusqu'au site même du CHR ?

Qui plus, le CHR a mis en valeur lors de la présentation du 29/06 qu'il appliquait actuellement une politique favorisant le télétravail.

2.2. Non, la construction d'un méga parking, qui plus est payant, ne règlera pas la problématique du parking dit « sauvage ». Les mesures efficaces sont d'un tout autre ordre.

Le stationnement « sauvage » existait dès l'ouverture de l'hôpital durant les années 80. Depuis lors, il n'a jamais désemplit.

Depuis l'implantation du CHR, on n'a jamais cessé d'aménager de nouveaux parkings autour de celui-ci, et ce, à un rythme constant, à raison d'un nouveau parking tous les 5 à 10 ans¹. Bien souvent, pour justifier ces projets auprès des citoyens, l'alibi de la « lutte contre le stationnement sauvage » était évoqué. Aujourd'hui, suite à l'achat en 2012 d'une grande parcelle située rue des Glacis, **le CHR dispose de plus de 2.200 emplacements** (sans compter le parking sauvage²).

... Non, pour lutter efficacement contre le stationnement sauvage, il faut mettre en place des mesures qui sont d'un tout autre ordre :

- Empêcher physiquement le stationnement là où il n'est pas désiré ;
- Sur les voiries habitées, augmenter la part de stationnement riverain ;
- Et contrôler ces zones.

¹ Au départ il n'y avait que le parking souterrain (560 pl.) et le parking en façade avant (400 pl.)... ; Au début des années 90, on est passé à une capacité de 1.300 avec l'aménagement d'un parking en surface à l'arrière ; Fin des années 90, on atteint 1.800 pl., avec la construction du grand parking en ouvrage à l'arrière ; De 2005 à 2011, l'aménagement de toute une série de zones de stationnement « en dur » à l'arrière de l'hôpital conduit à porter le parc de stationnement à 2100 emplacements ;

² Contrairement à ce que le CHR a présenté à la séance du 29/06/2017 (« 2.200 dont 200 en parking sauvage » ont-ils indiqué). Pour connaître le nombre exact d'emplacements, il suffit de reprendre le « Plan de mobilité du CHR de la Citadelle » disponible sur le site « <http://appli.mobilite.wallonie.be> » qui remonte à 2005 (annexe 1.1.1. et 1.3.1.) et d'y ajouter les parkings en dur aménagés par la suite (à l'arrière de l'hôpital (+250 à 300) et rue des Glacis (+150)).

3. Questions et remarques

3.1. Les besoins en stationnement ne sont-ils pas surévalués par le CHR ? S'intègrent-ils dans le cadre d'une mobilité durable ?

Quel est le pourcentage des personnes qui se rendent à l'hôpital qui doivent absolument accéder en voiture jusqu'au site même du CHR (urgences et PMR)?³ (voir 2.1.) ;

3.2. Les besoins en stationnement du personnel ne sont-ils aussi surévalués par le CHR ?

Aujourd'hui, en comptant le parking souterrain (560 pl.), les petits parkings à l'avant (60 pl.), le parking rue des Glacis (150 pl.) et la redistribution des emplacements destinés au personnel dans le parking en ouvrage situé à l'arrière (P2) - qui a eu lieu vers 2015 et qui a conduit à augmenter encore le stationnement réservé au personnel – (700 pl.), on compte 1.470 places réservées au personnel (sans compter le P+R de Vottem et de Rocourt évidemment).

Comme si cela ne suffisait pas, le projet prévoit que le parking situé à l'arrière (P2) qui réserve encore actuellement 180 places pour les patients et les visiteurs soit entièrement converti comme parking réservé au personnel.

3.3. Le projet de développement du stationnement autour du CHR n'est-il pas en contradiction avec le P+R en cours d'aménagement à Vottem ?

En ce moment, est aménagé un P+R à Vottem. Le personnel du CHR n'est-il pas un public cible pour le parking-relais de Vottem ? Dès lors, pourquoi augmenter encore le stationnement réservé au personnel sur le site de la Citadelle ?

3.4. Le projet de parking ne risque-t-il pas de créer un appel à l'utilisation de la voiture et à modifier certains réflexes ?

Inévitablement, créer un nouveau méga parking, c'est offrir de nouvelles possibilités d'accéder au site en voiture. D'où, ça risque de créer rapidement un appel. Les personnes qui se disaient aujourd'hui « *Pour se garer à la Citadelle, ce n'est pas toujours évident, je vais y aller en bus* » ; elles se diront demain « *j'y vais en voiture, il y a plein de places devant* ». Les comportements en matière d'accessibilité au CHR, les réflexes, ne vont-ils pas changer ?

3.5. Quels sera l'impact du projet de méga parking sur le trafic dans le quartier Ste-Walburge ?

Si on construit un parking de 1.000 places au lieu du parking à l'avant de 400 pl., ça fait un solde positif de 600 places. Quel est le taux de rotation de ces places de parking ? 3, 4, 5... mouvements par jour ? On peut facilement imaginer l'impact que le parking aura sur le trafic

³ Hypothèse : 10 % du personnel, 25% des patients et visiteurs ?

journalier dans le quartier, qui est déjà saturé à certaines heures et qui nuit à la qualité de vie des habitants.

3.6. De vrais investissements forts en faveur des mobilités alternatives à la voiture autour du site du CHR ne sont-elles pas plus prioritaires que ce projet ?

Avant de parler d'étendre les parkings automobiles, les actions que doivent mener de concert le CHR et la Ville, doivent porter, en priorité, sur la mobilité durable et les reports modaux.

Le parking vélo prévu dans le projet du CHR nous semble nettement insuffisant. Il faut porter un geste fort en créant un grand parking vélos sécurisé de minimum 100 places et proche de l'entrée de l'hôpital.

3.7. Quel est l'impact paysager du parking depuis le bld du 12^e de Ligne et le parc de la Citadelle, qui font partie de l'itinéraire de promenade autour de la Citadelle ?

4. Proposition raisonnée d'augmentation du parcage pour les visiteurs et patients

Puisqu'il semble que l'amélioration de la mauvaise lisibilité des parkings soit un point important pour le CHR (« *public à l'avant, personnel à l'arrière* »), nous formulons ici une proposition raisonnable dans ce sens (qui n'augmente pas notablement le parc de stationnement du CHR).

Si vous inversez simplement le parking du personnel situé rue des Glacis avec celui situé à l'arrière (P2), où une partie est destinée aux visiteurs et patients, vous avez solutionné le problème de lisibilité, sans augmenter le parc de stationnement.

Dans ce cas, au niveau du parking personnel, tout est rassemblé à l'arrière. La capacité augmente un tout petit peu de la sorte. Une autre augmentation pour le personnel peut également être vue, d'une certaine façon, avec l'aménagement du P+R à Vottem.

Pour ce qui est du parking patients et visiteurs, tout est rassemblé à l'avant (et sur le côté) avec le parking en façade et celui de la rue des Glacis. Qui plus est, le parking de la rue des Glacis a un potentiel inexploité. C'est-à-dire qu'il y a moyen de démolir la friche commerciale inesthétique et de l'affecter à un parking paysager.

Cette solution nous paraît n'avoir que des avantages :

- On réaffecte la friche ;
- On augmente légèrement la capacité de stationnement pour les visiteurs (ce qui paraît important pour le CHR) ;
- On ne construit pas un méga parking à l'esthétique discutable ;
- On améliore la lisibilité : public devant et personnel derrière.

Conclusion

Le CHR doit davantage profiter de ses atouts que sont sa proximité du centre-ville et sa desserte rapide en TC... Ces atouts-là, les autres hôpitaux ne les ont pas. Par ailleurs, un nouvel avantage arrive pour le CHR. Il découle des évolutions technologiques récentes dans la mobilité douce. Ceci rendra son positionnement plus concurrentiel à terme.